

Adoption du budget supplémentaire 2021 de l'état spécial du 14^{ème} arrondissement

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le conseil du 14^{ème} arrondissement, par la délibération n° 14 2021 08 votée le 18 mai 2021, a approuvé le compte administratif de l'état spécial (ESA) pour 2020, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) applicables à Paris, Marseille et Lyon.

Cette approbation ouvre la possibilité de soumettre le budget supplémentaire 2021 à la décision de notre Assemblée.

Pour mémoire, le budget supplémentaire est un budget d'ajustement et de report qui permet de compléter ou de rectifier les prévisions et autorisations budgétaires du budget primitif, plus particulièrement en ce qui concerne le résultat de l'exécution du budget de l'exercice précédent. Il intègre ainsi les résultats qui peuvent être des excédents ou des déficits budgétaires ainsi que des restes à réaliser/reporter tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Pour 2020, le compte administratif a constaté l'existence de crédits à reporter de droit d'un montant brut total de 1 704 088,28 € dont 1 269 806,01 € en section de fonctionnement et 434 282,27 € en section d'investissement. Ces crédits à reporter regroupent des crédits libres d'emploi, c'est-à-dire les crédits votés en 2020 n'ayant pas fait l'objet d'un engagement (877 822,81 €) ainsi que les crédits 2020 ayant fait l'objet d'un engagement juridique mais n'ayant pas donné lieu à un mandatement en 2020 (826 265,47 €).

Le vote du budget supplémentaire est également l'occasion de réaliser des transferts de l'ESA vers le budget municipal (budget général de la Ville de Paris), ainsi que des virements entre les 3 dotations qui composent l'ESA (DAL, DGL, DI). L'article L. 2511-45 du CGCT dispose en effet que, lors de l'examen du budget supplémentaire, les dotations des arrondissements peuvent être modifiées ; ces modifications doivent être approuvées par le conseil d'arrondissement et par le Conseil de Paris après avis d'une commission composée de la Maire de Paris et des Maires d'arrondissement.

Cette commission s'est réunie le 16 avril 2021 ; hormis le constat du report de plein droit sur l'exercice budgétaire 2021 du solde d'exécution de l'état spécial de 2020, celle-ci a émis un avis favorable aux opérations suivantes :

Report des « Restes libres d'emploi (RLE) de la DAL et la DGL visant à absorber les demandes de budgets supplémentaires des directions opérationnelles telles que :

- la DFPE, dont 105 044 € résultant du nouveau marché alimentation avec l'augmentation des prix lié à la part du bio et la mise en place de la nouvelle campagne des « punch out menus », et 27 305,00 € (nature 6068), en raison d'un renouvellement de marché de jeux, jouets et textiles, engendrant une augmentation significative non prise en compte au BP 2021,

- la DASCO dont les demandes additionnelles s'élèvent à 31 069,05 €, dont 15 274,80 € pour les écoles maternelles et 15 794,25 € pour les écoles élémentaires.
- La DAC dont les frais de nettoyage des nouveaux locaux du Conservatoire du 14^{ème} arrondissement s'élèvent précisément à 110 000 €/an. Pour rappel, aucun chiffrage précis n'était disponible lors de la préparation du BP 2020, faute de montant stabilisé.
- la DEVE, dont 25 700 € pour l'entretien des équipements nouveaux (demande figurant au BP 2021, non honorée), en nature 61558 ; et 20 000 € pour les dépenses d'arrosage supplémentaires liées au développement de la végétalisation.

Transferts entre l'état spécial et le budget général de la Ville

- Transfert de l'état spécial (DGL) vers le budget général (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement), comme demandé chaque année, pour un montant global de 48 818 € correspondant à :

- un transfert de 29 904 € de la DGL, chapitre 11, fonction 511, nature 6068, vers le budget de la DEVE pour les achats de végétaux effectués auprès des pépinières municipales de Rungis ;
- un transfert de 18 914 € de la DGL, chapitre 11 fonction 511, nature 60632, vers le budget de la DEVE pour les dépenses de fournitures de petits équipements ;

Transfert entre dotations de l'état spécial

- Transfert de la DAL, Animation Locale et Culturelle, de crédits d'un montant de 50 000 € pour abonder la ligne « travaux urgents » DAL, notamment pour financer les opérations de travaux urgents des écoles, telles que pour l'école Asseline par exemple qui nécessite de très importants travaux de remise en état ;
- Inscription de crédits complémentaires d'un montant de 30 211 € pour le paiement des fluides tels qu'estimés par la DCPA, et de 953 € au titre de l'eau des écoles ;
- Inscription des crédits complémentaires pour les contrats de prestations de services des centres Paris Anim' de l'espace Paris jeunes de l'arrondissement, évalués dès le BP 2021 et selon le chiffrage de la Direction de la Jeunesse et des Sports à 174 659 € ;
- Inscription des crédits supplémentaires d'un montant de 13 835€ (nature 6132), pour les demandes de la DFPE pour faire face au réajustement du montant des loyers, notamment pour les crèches Hippolyte Maindron et Raymond Losserand et à la dotation BP 2021 sous-évaluée face aux besoins réels.

En parallèle, les RLE de la Dotation d'Investissement sont destinés à plusieurs projets d'investissement, notamment en Mairie d'arrondissement, dans un souci d'amélioration de l'accueil et d'optimisation de l'occupation des bureaux ainsi que pour les locaux associatifs, afin d'en améliorer l'accès et la gestion par la mise en place de badges magnétiques.

Par ailleurs, il a été demandé l'abondement de l'état spécial (DAL) chapitre 11, fonction animation locale et culturelle, des 38 603,09 € correspondant au montant total de l'intéressement sur les recettes tirées des quêtes et des dons pour un montant de 11 416,63 €, et des recettes sur les tournages et les locations de salles encaissées en 2020 pour un montant de 27 186,46 € (« fonds des maires »).

Enfin, dans le cadre des dépenses de fonctionnement liées à la pandémie de COVID-19 et de leur prise en charge par les arrondissements, l'exécutif a validé l'attribution lors du Budget supplémentaire d'une compensation forfaitaire de 0,50 €/habitant par arrondissement, sur demande de ces derniers, ce qui porte les crédits pour notre arrondissement à 68 471 €.

Lors de sa séance des 2, 3 et 4 juin 2021, le Conseil de Paris a confirmé l'avis favorable de la commission réunie le 16 avril 2021. Il a adopté le montant global du Budget Supplémentaire 2021 de l'état spécial à propos duquel il convient que le Conseil d'arrondissement délibère, notamment pour fixer la répartition des crédits à l'intérieur de chaque dotation.

A cet effet, vous voudrez bien trouver ci-joint les tableaux constitutifs du Budget supplémentaire du 14ème arrondissement au titre de 2021, présentés en trois colonnes :

- la colonne « budget primitif » (BP) qui reprend les crédits initialement prévus pour l'exercice 2021 et qui ont fait l'objet d'un vote au Conseil de Paris au mois de décembre au Conseil de Paris 2020 ;
- la colonne « budget supplémentaire » (BS) qui reprend le solde net des crédits après reports du compte administratif, transferts et abondements ;
- la colonne « nouvelles fixations » (nouveaux montants) qui retrace l'ensemble des crédits ouverts pour 2021 à l'issue du vote du budget supplémentaire, soit pour le 14ème arrondissement :

Budget Supplémentaire 2021 Fonctionnement

Fonction et nature	Libellés	Budget primitif 2021	Budget supplémentaire	NOUVELLES FIXATIONS
TOTAL DEPENSES		7 701 185,00	1 464 118,01	9 165 303,01
Fonction 020 ADMINISTRATION GENERALE				
Chapitre 002 - RESULTAT REPORTE				
	002 RESULTAT REPORTE		1 269 806,01	1 269 806,01
	Total chapitre 002	-	1 269 806,01	1 269 806,01
Chapitre 74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
	748711 DOTATION D'ANIMATION LOCALE RECUE	667 231,00	-	667 231,00
	748721 DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE	7 033 954,00	194 312,00	7 228 266,00
	Total chapitre 74	7 701 185,00	194 312,00	7 895 497,00
	Total Fonction 020	7 701 185,00	1 464 118,01	9 165 303,01
TOTAL RECETTES		7 701 185,00	1 464 118,01	9 165 303,01

Budget Supplémentaire 2021 Investissement

Fonction et nature	Libellés	Budget primitif 2021	Budget supplémentaire	NOUVELLES FIXATIONS
TOTAL DEPENSES		283 060,00	434 282,27	717 342,27
Fonction 020 ADMINISTRATION GENERALE				
Chapitre 458201 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE				
	458 201 RESULTAT REPORTE		434 282,27	434 282,27
	Total chapitre 458201	-	434 282,27	434 282,27
Chapitre 458201 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE				
	458 201 DOTATION D'INVESTISSEMENT RECUE	283 060,00	-	283 060,00
	Total chapitre 458201	283 060,00	-	283 060,00
	Total Fonction 020	283 060,00	434 282,27	717 342,27
TOTAL RECETTES		283 060,00	434 282,27	717 342,27

Ces tableaux décrivent la répartition des crédits en 2 sections : le fonctionnement et l'investissement. À l'intérieur de chaque section, les crédits sont ventilés en dotations conformément.

- la dotation d'investissement destinée au fonds de participation des Conseils de quartier et aux travaux d'investissement dans les équipements de proximité ;

- la dotation d'animation locale qui finance les dépenses liées à l'animation culturelle et culturelle, aux travaux urgents et au fonctionnement des Conseils de quartier ;

- la dotation de gestion locale qui finance les dépenses de fonctionnement courant des équipements de proximité : mairie d'arrondissement, locaux associatifs, Maison de la vie associative et citoyenne (MVAC), écoles maternelles et élémentaires, conservatoire municipal, bibliothèques et médiathèques, équipements sportifs et de jeunesse, équipements d'accueil de la petite enfance et espaces verts.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver à présent ce budget supplémentaire 2021 qui sera soumis au Conseil de Paris des 6, 7 et 8 juillet prochains.

La Maire du 14ème arrondissement,

Carine PETIT